Procès-verbal du Conseil d'école
1er trimestre

Date

Mardi 5 novembre 2024 Début de séance : 18h15

Représentation de l'école

Mme MASSELLO, Directrice de l'école
Mmes MAISTRELLI, THIBAULT, CARNINO, LOUIS, PADILLA, LE TELLIER, PICHON, PODMOKTY, DUPONCHEL, MAYAFFRE, AKKULAK, BAUDRILLARD, M. DELRIEU, Enseignants

Représentation des parents élus

Mmes ABREU Marjorie, BANZOUR Saadia, TOUMERT Sabrina, OUVRIER Fabienne, RIFFARD Aurélie, COULON Marie, Parents RDPIC

Représentation de la mairie

Absence excusée

Secrétaire de séance : Mme MASSELLO

1. Effectifs, répartition des classes, équipe pédagogique, RASED

L'école compte, à ce jour, 279 élèves répartis sur 12 classes :

CP : 62 élèves sur 3 classes (Mmes MAISTRELLI, THIBAULT et CARNINO)
CE1 : 62 élèves sur 3 classes (Mmes LOUIS, PADILLA et LE TELLIER)
CE2 : 51 élèves sur 2 classes (Mmes PICHON et PODMOKTY)
CM1 : 51 élèves sur 2 classes (Mmes DUPONCHEL et MAYAFFRE)
CM2 : 53 élèves sur 2 classes (Mmes AKKULAK, et BAUDRILLARD)

Un dispositif UPS prenant en charge les enfants du voyage et un groupe d'enfants allophones (M. DELRIEU)
Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription n'intervient pas en priorité sur notre école, cependant la psychologue de l'Education nationale, Mme GALLET, est présente tous les mardis.
L'infirmière scolaire reste Mme LEJEUNE.

2. Elections des représentants des parents d'élèves

Rappel du résultat des élections des représentants des parents d'élèves du 11/10/2024 : 12 sièges à pourvoir, 455 parents inscrits, 274 votants, 239 exprimés.
RDPIC : 239 voix, 12 titulaires, 8 suppléants
Tous les résultats et les coordonnées des représentants des parents sont consultables sur le site internet de l'école.

Tél : 01 39 22 36 69
Mél : 0780638v@ac-versailles.fr
Site : http://www.ec-champfleury-carrieres.ac-versailles.fr/
113 rue Champfleury - 78955 Carrières-sous-Poissy

3. Vote du règlement intérieur et du règlement du Conseil d'école

Le règlement du Conseil d'école est adopté par l'ensemble du Conseil d'école. Il est publié et consultable sur le site internet de l'école.
Le règlement intérieur de l'école est adopté par l'ensemble du Conseil d'école. Il est publié et consultable sur le site internet de l'école.

4. Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) – Sécurité - Incendie

- Depuis le 16 octobre 2023, l'état a rehaussé le Plan Vigipirate à son niveau le plus élevé « Urgence attentat », ce qui signifie que la surveillance aux abords de l'école est accrue, la vigilance de tous est maximale. Les rassemblements de parents devant l'école sont à éviter, ainsi que leur présence prolongée aux entrées et sorties d'école. L'accès à l'intérieur de l'école est interdit aux adultes, sauf pour un rendez-vous pris avec un enseignant. Un contrôle visuel des élèves entrant dans l'école sera maintenu.
- Trois exercices d'évacuation incendie obligatoires sont organisés sur une année scolaire : le premier a eu lieu le 26 septembre 2024.
- Sont également mis en place dans les écoles des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), soit de confinement en cas de problèmes extérieurs : tempête, nuage toxique…, soit d'évacuation ou de protection en cas d'intrusion dans l'école de personne(s) malfaisante(s). Le premier exercice a eu lieu le 3 octobre 2024. Il s'agissait un exercice attentat-intrusion, durant la récréation, où les élèves devaient regagner leurs classes et mettre en œuvre la posture « se cacher ». L'exercice de confinement aura lieu ultérieurement.
- Pour toute information complémentaire, les parents peuvent consulter le site : http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html

5. Evaluation d'école

L'évaluation de notre école se déroule depuis le 08 janvier 2024 et se poursuivra jusqu'au 28 novembre 2024.
Deux phases complémentaires sont prévues :
- une auto-évaluation, qui a eu lieu entre janvier et mars 2024 : enseignants, élèves et parents étaient invités à donner leur point de vue, à analyser les données et résultats passés, et à engager un plan d'actions pour les prochaines années
- une évaluation externe qui a lieu en ce moment : une Inspectrice de l'Éducation nationale, une Directrice d'école, et une Conseillère pédagogique sont venues à l'école le 08 octobre dernier pour s'entretenir avec la Directrice de l'école, les parents élus, les enseignants, la psychologue de l'Éducation nationale. L'équipe d'évaluatrices externes vient donner sa restitution à l'équipe enseignante le 10 décembre 2024.

Une restitution du rapport d'évaluation externe sera apportée au 2e conseil d'école, quand le rapport de restitution aura été rendu à l'école.

6. Evaluations nationales et aides aux élèves en difficulté

- Conformément aux directives ministérielles, les évaluations nationales se sont déroulées dans toutes les classes entre le 09 et le 20 septembre 2024. Les enseignantes ont rencontré les parents de leurs élèves pour leur restituer individuellement les résultats de leur enfant sous format papier en leur apportant les explications nécessaires.
Les résultats de ces évaluations sont analysés par l'équipe pédagogique et font l'objet d'axes de travail en vue d'améliorer les résultats des élèves.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignantes de l'école permettent d'aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, de les accompagner dans leur travail personnel ou de leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école. L'emploi du temps est déterminé par l'enseignante en fonction des besoins.

Ces séances se déroulent le lundi et le jeudi midi (2 fois 45 minutes). Ces activités sont soumises à l'acceptation des parents.

- Le dispositif « Coup de pouce CLE » destiné à un petit groupe d'enfants de CP débutera le mardi 12 novembre, il a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h et est encadré par un enseignant.
- Un soutien dispensé en français et mathématiques par la directrice de l'école les vendredis soirs de 16h30 à 18h, à destination d'un petit groupe de CM2.
- Les stages de réussite sont proposés la première semaine des vacances d'automne (cette année seulement aux CE1 et CM1), des vacances de printemps, des vacances d'été et la dernière semaine d'août.
- Des évaluations de mi-CP auront lieu en janvier 2025.
- L'inclusion des élèves présentant un handicap est effective dans notre école, puisque plusieurs de nos élèves sont notifiés par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) pour bénéficier d'une aide humaine.

7. Mise en œuvre du programme pHARe

L'école poursuit son engagement à mettre en place le programme « pHARe - niveau 2 - approfondissement» en s'appuyant sur l'équipe ressource de la circonscription, formée par l'Académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
L'école applique le protocole d'intervention de l'Éducation nationale en cas de suspicion de harcèlement.
Cette année encore, dix heures annuelles d'apprentissages seront dispensées aux élèves du CP au CM2. Une prévention contre des « jeux » à caractère insultant, homophobe, raciste ou dénigrant sera menée au sein des classes.
L'école s'engage également à participer aux temps forts : journée « Non au harcèlement » le 7 novembre 2024 et/ou « Safer Internet Day » (11 février 2025) pour l'éducation au bon usage d'internet, concours «Non au harcèlement » par les deux classes de CM2.

Pour être rapidement et définitivement stoppés, il est rappelé toute l'importance de révéler d'éventuels cas de harcèlement auprès des enseignants et de la Directrice de l'école dès qu'ils sont connus.

8. Sorties scolaires, temps forts de l'année, classes transplantées

Sorties scolaires **:**

- Les sorties scolaires sont possibles grâce à la mise à disposition des cars par la Communauté urbaine GPS&O. La programmation se fait par classe. Les parents en sont informés au fur et à mesure dans le cahier de liaison. Les sorties sont entièrement financées par les coopératives de classes. Les sorties scolaires commenceront en janvier 2025 car le budget alloué par la Mairie pour les cars est en année civile, et que le budget de l'année 2024 a été utilisé en totalité.

- La dotation annuelle de la Mairie pour les transports scolaires permet une sortie par classe et par an (en car). Le montant de cette dotation n'est pas connu à ce jour. Des ventes de gâteaux sont organisées à chaque fin de période pour aider au financement de ces sorties.

- A ce jour, quelques sorties sont programmées :

12 décembre 2024 : Les CE2 iront au musée archéologique de Saint Germain en Laye grâce aux tickets de bus offerts par la Région Île-de-France l'an dernier.

- Sorties à la médiathèque : presque toutes les classes bénéficient de créneaux à la médiathèque Octave-Mirbeau pour y emprunter des livres ou suivre des animations.

Temps forts :

- Sensibilisation à la lutte contre le harcèlement : le jeudi 7 novembre est la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. Dans chaque classe aura lieu une séance qui s'inscrit dans le programme des 10 heures annuelles de sensibilisation. Un questionnaire anonyme sera proposé aux élèves du CE2 au CM2, avec restitution des résultats aux familles.

- Téléthon : Du 29 novembre au 20 décembre, des créneaux à la patinoire (complexe sportif Alsace) sont proposés à chaque classe.

- Festival du livre : Il aura lieu le vendredi 21 mars 2025. Une sélection de livres sera exposée à l'école, et la vente en sera proposée aux familles, sur place et en ligne. 20% des recettes reviennent sous forme de livres pour les bibliothèques des classes.

- Stages d'élèves infirmiers : Trois enseignantes se sont portées volontaires pour accueillir des élèves infirmiers du 3 au 21 mars 2025. Mme Louis, CE1 (danger des écrans), Mme Mayaffre, CM1 et Mme Akkulak, CM2 (premiers secours). Quelques séances seront dispensées par les stagiaires dans le cadre de leur projet.

- Spectacles d'école : Thème : les dessins animés de votre enfance. Les dates ne sont pas encore connues.

Classes transplantées :

- Les classes de CM1 et CM2 se sont portées volontaires pour conduire le projet de classe transplantée. L'école bénéficie chaque année de deux classes transplantées à Saint-Rémy-des-Landes. Suite à un tirage au sort, ce sont les deux classes de CM1 qui en bénéficieront.
Ces séjours se déroulent grâce à l'implication des enseignants volontaires qui en font leur projet de classe.

- Les deux classes de CM2 projettent d'organiser une sortie avec une nuitée en fin d'année.

8. Bilan de la coopérative scolaire

L'organisation de la coopérative scolaire de l'école (OCCE) reste inchangée : Mme Massello en est la présidente, Mme Maistrelli la secrétaire et Mme Carnino la mandataire. Mme Carnino donne le bilan de la coopérative scolaire pour l'année 2023-2024.

Le projet sac à tarte a permis à l'école de récolter 2213 € de bénéfices et le festival du livre 234 €. Les ventes de gâteaux ont également participé aux recettes à hauteur de 1 303 €. Quant à la kermesse, ses bénéfices s'élèvent à 3 180,50 € (détail : recettes 4 075,50 € – dépenses 895 € avec les achats pour la tombola, les frites, l'arbre à bonbons...)

Grâce à ces différentes recettes en complément des dons des parents reçus en début d'année, nous avons pu payer les différents achats/sorties de l'année, des abonnements à des revues pour certaines classes, l'organisation d'une boum pour les CM2, des petits cadeaux à l'occasion du 100ème jour pour les élèves de CP, la prise en charge du dépassement du budget Mairie lors de la classe transplantée à Saint-Rémy-des-Landes (Musée Cité de la Mer 320 €) et le paiement d'un surplus pour les cars de l'année (577,50 €).

Par conséquent, le résultat de l'année 2023/2024 est de + 6 620,23 € avec un solde en banque au 31 août 2024 de 13 315,53 €. Des dépenses sont déjà en cours (cotisation OCCE + assurance : 695,60 €), achats de jeux ou projets pédagogiques etc. Cette coopérative a été alimentée en ce début d'année par les dons de parents que nous remercions (4 420 €) et la vente de 77 T-shirts (693 €) mais aussi les bénéfices de la vente des photos, 30% sont reversés à l'école.

Mme Carnino rappelle que ces sommes servent aux sorties scolaires, à l'équipement des classes en jeux ou pour du matériel pédagogique etc. Les comptes sont consultables par les parents d'élèves élus.

Un grand merci au nom de toute l'équipe pédagogique à tous les parents d'élèves et leurs représentants pour leur soutien tant humain que financier mais aussi l'ensemble des partenaires qui nous ont offerts de nombreux lots pour la tombola de l'année dernière.

9. Mairie : réalisation des travaux, temps périscolaires

L'équipe pédagogique signale un important problème de fuites depuis le plafond du 2e étage, qui a inondé les couloirs et escaliers lors du dernier épisode pluvieux avant les vacances d'automne. Des dalles du faux plafond sont tombées. Les trous restent actuellement béants, et de l'eau en tombe à chaque pluie, créant des flaques dans les couloirs.

Un problème de ménage a été également plusieurs fois signalé, que ce soit dans les salles de classes, les sanitaires des étages ou le bureau de direction. Le ménage quotidien est trop léger et insuffisant : tables des élèves pas nettoyées, sol juste balayé mais pas lavé.
Dans les toilettes des élèves sous les préaux, il manque fréquemment du papier hygiénique, du savon, et chez les filles, tous les dérouleurs à papier sont cassés.

REPONSES DE LA MAIRIE AUX QUESTIONS POSEES AU 3e CONSEIL D'ECOLE DE 2023-2024

Sur la question de l'état des travaux de l'école :

Les toilettes du 1er étage qui avaient été endommagées dans l'incendie de novembre 2023, causé par un élève pendant le temps de classe, ont été remises à neuf par le service Régie bâtiment et sont de nouveaux accessibles depuis mi-juin 2024.

Sur le sujet des fuites d'eau signalées au 2ème étage, plusieurs interventions ont déjà eu lieu. Pour trouver une solution pérenne, un audit a été commandé par la Direction des services techniques. Un sondage de la toiture doit avoir lieu dans les semaines à venir.

Sur la question des toilettes du préau :

Pour rappel, les dérouleurs cassés ont été changés par le prestataire de service et les chasses d'eau coincées ont été réparées par la Régie bâtiment.
Le prestataire de service de la Ville réapprovisionne tous les soirs, tous les établissements scolaires, en papier toilettes, essuie-main et en savon. Néanmoins, il est important de rappeler aux élèves les règles d'hygiène et de respect des locaux et du matériel (dégradation des portes à coups de pieds, lancer de boules de papier mouillé au plafond, uriner à côté des toilettes, …). Une surveillance régulière doit être mise en place dans les espaces communs par les équipes pédagogiques.

QUESTIONS DES PARENTS A LA MAIRIE ET REPONSES APPORTEES PAR LA MAIRIE, par courrier aux parents élus, mais non communiquées à la Directrice de l'école.

Question : Est-il possible de connaître les travaux votés et envisagés pour le futur ? Une réfection des sanitaires est nécessaire. Ce point a-t-il été inscrit pour le prochain budget ?

Réponse :
- Un audit sera réalisé le mercredi 13 novembre pour évaluer la faisabilité de la réfection de la toiture, en réponse aux fuites signalées lors d'épisodes pluvieux de forte intensité.
- Une étude sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été menée. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été missionné pour réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un ascenseur. Les travaux seront intégrés au plan pluriannuel d'investissement.
- Les toilettes du préau ont été intégralement rénovées à l'été 2022 pour un montant de 91 936.40 €. Les toilettes du 1er étage qui avaient été endommagées dans l'incendie de novembre 2023 causé par un élève sur le temps de classe, ont été remises à neuf et rouvertes mi-juin 2024. La réfection des toilettes des étages est en projet.

Question : Est-il possible de faire une étude sur les quantités servies à l'école élémentaire ? Les quantités sont-elles identiques pour des enfants de 6/7 ans et 9/10 ans ? Celles-ci ne semblent pas suffisantes.

Réponse :
- Le service de restauration suit les normes en vigueur, notamment les recommandations du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition), qui précisent les apports nutritionnels adaptés de la petite enfance aux seniors. Ce document définit pour les enfants d'âge élémentaire des grammages spécifiques pour chaque catégorie de produits, en fonction des besoins de cette tranche d'âge (6-11 ans).
- Au quotidien, le service est adapté en fonction du profil et de l'appétit de chaque enfant. Dans les espaces de self-service, les agents ajustent les portions selon l'appétit des enfants. Pour les repas servis à table, les animateurs assurent le service en tenant compte de leur bonne connaissance des enfants.
- Dans un contexte de limitation du gaspillage alimentaire qui reste un problème significatif, les enfants sont encouragés à prendre des portions plus petites et peuvent revenir se resservir s'ils le souhaitent. Une vigilance particulière sera demandée aux équipes de restauration.

Question : Les animateurs peuvent-ils être vigilants quant au langage utilisé (notamment gros mots) lorsqu'ils s'adressent aux enfants ?

Réponse :
Un rappel de posture professionnelle et de langage approprié a été fait par les directrices périscolaires.

Question : Est-il possible de s'assurer que les sanitaires soient tous opérationnels et approvisionnés en papier et savon ?

Réponse : Un rappel a été fait au prestataire de services pour qu'il veille à approvisionner les toilettes en papier et en savon dès que nécessaire, et à assurer leur bon fonctionnement.

QUESTIONS DES PARENTS A LA MAIRIE ET A L'ÉCOLE

Question : Pouvez-vous être vigilants quant à la nouvelle "mode" dénommée "english or spanish" = "si tu bouges, tu es gay ". Ceci est de l'homophobie, punissable pénalement.
- Pouvez-vous être vigilants quant aux remarques, en croissance, racistes et religieuses de certains enfants, qui peuvent être autant faites pour les personnes de couleur mais également pour les enfants qui ne sont pas de "couleur" ? C'est punissable également pénalement et cela isole les enfants victimes.
Les parents souhaiteraient que des rappels soient faits à ces égards.

Réponse de l'école : Des rappels seront faits en classe, dès le 7 novembre, journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. Les enseignants rappellent que l'accès aux réseaux sociaux, d'où proviennent ces tendances, est interdit aux enfants de moins de 13 ans. Les parents doivent être vigilants sur les contenus numériques auxquels leurs enfants ont accès.

Réponse de la mairie :
Après une recherche auprès des animateurs, ce jeu n'est pas connu de nos services mais une demande de vigilance a été fait auprès des animateurs.
Il en va de même pour les remarques à caractère religieux, raciste ou homophobe de certains enfants. Le personnel d'animation doit être vigilant et capable de prévenir de tels propos ou de rappeler à l'ordre les enfants qui les tiennent. Cependant, il est également important de rappeler aux familles que ces discours sont souvent rapportés de la maison. Cette vigilance doit alors être tripartite.

Le conseil est levé à 19h55.

Prochain Conseil d'école prévu le mardi 4 mars 2025.

La Directrice de l'école | Les représentants RDPIC